



// Point d'information de la préfecture de Police

mercredi 29 janvier 2020

Actions de sensibilisation et de verbalisation des cyclistes et des usagers d'engins de déplacement personnel (EDP) le vendredi 31 janvier 2020

Dans le cadre de l'introduction dans le code de la route de la nouvelle catégorie d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) et du nombre croissant de cyclistes dans la Capitale, des policiers de la sous-direction régionale de la circulation et de la sécurité routières de la direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC) vont mener, **le vendredi 31 janvier 2020**, des opérations de contrôles des usagers d'EDPM et de cyclistes dans l'agglomération parisienne.

Pendant cette journée, les policiers engagés – vététistes, motocyclistes, scootéristes et conducteurs de trottinettes - procéderont à des actions de prévention et de verbalisation, ainsi qu'à une distribution de flyers réalisés par la délégation à la sécurité routière (DSR), afin de sensibiliser les usagers d'EDP et les cyclistes à la bonne pratique de ces modes de déplacements.

En raison d'une forte hausse des victimes chez les cyclistes et les utilisateurs d'EDPM depuis le début de l'année 2020, une surveillance toute particulière sera portée aux infractions liées aux nouvelles règles édictées par le code

de la route (vitesse maximale limitée à 25 km/h, interdiction de circulation sur trottoir, port d'équipement de visibilité, obligation d'utiliser les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a ...).

La préfecture de Police réitère ses appels au respect des règles de conduite et de sécurité sur la route.

**Les journalistes souhaitant couvrir cette opération sont priés de s'accréditer
auprès du service presse de la préfecture de Police**

par téléphone au 01.53.71.28.73 ou par mail ppcom@interieur.gouv.fr

